Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 28 Décembre 1904. — No. 7

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

A L'OCCASION DE LA VISITE DE MGR LANGEVIN A St-RAPHAEL

Faut-il s'étonner de voir "l'Echo du Manitoba" ouvrir ses colonnes aux critiques de l'autorité religieuse ? C'est une simple question que je pose et de laquelle à tous mes lecteurs catholiques je commets le soin d'être juges.

"L'Echo de Manitoba" dans le numéro du 8 décembre étalait à sa 4e page une demi colonne de rancœurs, de protestations contre la "témérité" de notre archevêque, sous cette signature ; Quidam. Mais le nom de M. de Tremaudan qui se trouve en quelque sorte comme entête à l'article protestataire ne nous donnera-t-il pas l'identité du quidam ? Dans ce cas, que lui sert de revêtir la peau de lion pour laisser passer l'oreille de l'âne ! Aussi serions nous heureux de savoir plus positivement ce que cette coïncidence semblerait indiquer.

Notre "quidam" regrette tout d'abord d'avoir à remarquer que certaines remarques de Mgr Langevin (c'est son style) sur la France et les Français ont blessé bon nombre de ses compatriotes de St Raphaël. Oh ! le bon apôtre, il regrette ! Cela lui fait de la peine, il voudrait bien se taire, mais la voix intime de sa conscience de français lui ordonne de protester energiquement, et il le fait. Bref, j'aimerais mieux voir disparaître son minimum de politesse et trouver plus d'exactitude dans ses dires et une tête mieux faite.

Pouvez-vous me dire, Monsieur, quelles sont ces allusions blessantes pour le caractère français qu'aurait prononcées Mgr Langevin ; citez-moi quelqu'unes de ces phrases; quelle est celle des idees emises par lui qui vous a le plus offusqué? Repondez— Vous incriminez notre archevêque ? Veuillez, je vous prie, repeter les paroles qu'il a prononcees. Le sage, dit-on, n'affirme rien qu'il ne prouve; prouvez donc alors que vos insinuations ne sont pas calomnieuses. Et St Raphaël jugera de lui et devous. Que Sa Grandeur ait marque au fer rouge l'infâme gouvernement qui mène notre pays à sa ruine, qu'il ait dit le malheur d'un peuple où la voix des saints n'est plus entendue, qu'il ait protesté de toutes les forces de son âme contre ce qu'il venait d'y voir, la persecution honteuse et vile, qu'il ait supplie les catholiques manitobains de se defier des menees de quelques marchands d'orvietan, qui, comme vous, ajouterai je, sèment les idees subversives rapportees du vieux monde, qu'il ait dit tout cela où est le mal ? Je suis français, moi qui vous reponds, j'aime mon pays autant que vous, mais je suis juste. Je le dis franchement, je deteste, je hais ce gouvernement qui empêche la parole de passer, qui viole toutes les lois de la justice et de l'equite au nom de la legalite, au pays de "liberte, egalite, fraternite".

Je regrette à mon tour d'avoir à trouver exagerée la phrase où mon quidam déclare qu'un bon nombre de ses compatriotes s'y sont vus blessés dans leur caractère de français. Cela semblerait indiquer, n'est-il pas vrai, qu'une grande partie de la population de St-Raphaël est française. Eh ! bien, que trouvons nous à St Raphaël ?—3 familles françaises sur 48 familles canadiennes. Cela à titre de simple remarque.

Et le pape aurait défendu aux évêques et aux prêtres de faire de la politique ? Et depuis quand ? A-t-il exprimé ce desir dans quelqu'une de ses encycliques ? Montrez-là alors. Je ne rappelerai pas ici les affirmations contraires de notre archevêque, elles seraient pour vous non avenues.

Qu'il me suffise de vous remettre en mémoire ce que le saint Père disait au comte de Mun, député français Il le priait de faire signer par tous ceux qui se disent catholiques, une pétition contre la rupture du concordat dont le ministère Combes prenait l'initiative—De même en Italie; le pape n'insista-t-il pas auprès des deputes catholiques pour qu'ils s'opposent de toutes leurs forces au projet de loi sur le divorce ? Et le projet, grâce à cette intervention, tombe à l'eau—Eh ! bien ! Est-ce, oui ou non, faire de la politique ? Pourquoi voudriez-vous alors que le pape defendit à ses évêques de le suivre sur le terrain de la politique partout où ils le jugent nécessaire pour la sauvegarde d'interêts de premier ordre ? Que voulez-vous donc ? dites-le. L'évêque en son palais, le prêtre à la sacristie ? C'est la vieille formule. Vous voudriez les renfermer dans le cercle étroit de je ne sais quel modérantisme, confinant leur parole dans quelques homélies et quelques thèses de morale. Non, ils sont commis par Dieu au gouvernement de l'Eglise, ils ont reçu mission d'en haut pour diriger les consciences.... et les avertir au besoin.

Ce qui précède, ineffable quidam, suffirait à montrer le cas qu'il faut faire de vos observations. Cela d'ailleurs me paraît devoir être à portee de votre mentalité. Je ne vous ferais pas l'honneur d'une longue reponse si vos doctrines n'étaient pas faites pour tromper le peuple et le faire dévier de la voie droite. A lui donc je parlerai raison.

Quand le prêtre, l'évêque, ont reçu la Consécration de leur ordre, ils ont acquis de nouveaux droits, accepte de nouveaux devoirs ; mais le sacrement ne leur a rien enlevé de leurs droits civiques, et eux-mêmes ne veulent point y renoncer. Ne peuvent-ils point comme tout autre citoyen s'occuper des interêts de leur pays ? Et quelles raisons pourraient justifier l'ostracisme politique dont on veut frapper le clergé ? Qu'on ne dise pas que la politique ne regarde pas le prêtre et que c'est pour cela qu'il ne doit pas s'en mêler. Nous répondons que la politique ne regarde pas le médecin en tant que médecin, l'avocat tant que tel... quand conséquence, ils ne doivent pas s'en occuper. Que diraient-ils si on voulait leur appliquer un pareil raisonnement ?

De plus, si un homme pour la défense de ses interêts matériels a le droit de s'occuper de politique, à plus forte raison, le prêtre, l'évêque ont-ils le droit de s'en mêler pour défendre les intérêts religieux. Or, il arrive bien souvent que la politique touche aux questions religieuses. Le clergé a donc le droit et le devoir de s'occuper de ces questions et de toutes les questions analogues, il doit s'en occuper parce qu'il lui appartient d'éclairer la conscience des fidèles.

Si c'est le devoir de tout homme de bien de concourir au bien général dans la mesure de ses forces, de travailler au changement d'une législation intolérante, et c'est son devoir (Encyclique de Léon XIII, 16 janvier 1892 au clergé français), c'est certainement surtout le prêtre. Mais actuellement, on ne peut changer la législature sans changer les législateurs, et on ne peut changer les législateurs par les moyens légaux qu'au moyen des électeurs. Nous devons donc conclure que le devoir du clergé est de s'occuper sérieusement d'élections.

Oh ! dira-t-on, l'exercice du droit de suffrage appartient à l'ordre civil et politique. Soit, mais il n'en constitue pas moins un acte moral, qui relève de la conscience chrétienne et ne saurait à aucun titre être traité d'indifférent au regard de la loi divine... Eh quoi ? On appellerait indifférent un acte qui aura pour conséquence de sauvegarder ou mettre en péril les intérêts matériels, religieux et moraux de tous les pays ; indifférent un acte par suite duquel vos enfants recevront le bienfait d'une éducation religieuse ou seront condamnés à fréquenter les écoles sans prêtres ? Il suffit de dénoncer cette thèse pour la juger. Qui est supposé de bonne foi ne peut admettre ces principes et leurs conséquences.

Il me tarde de finir. Que je relève encore cependant une inconséquence de notre quidam. Il n'a pas, avoue-t-il, les mêmes lumières que Mgr. Langevin (de cela je suis persuadé), mais alors si ce qu'il dit est l'expression sincère de sa pensée, pourquoi se faire le censeur des actes de notre archevêque dont il ne peut connaître les raisons d'être. Si ce n'est là pour lui qu'une vaine formule de politesse, quel cas fait-il de sa conscience dont il se targue de suivre les inspirations ? Je lui decerne alors un brevet d'hypocrisie.

"Mens sana in corpore sano", un esprit sain dans un corps sain, c'est ce qu'avec Juvenal je lui souhaite en terminant. Qu'il me permettra de lui donner un conseil, celui du statuaire au savetier qui voulait critiquer son œuvre d'art :

Savetier, va-t-en à tes souliers.

ALFRED PRINCE

Dans le Monde Religieux

La fête de Noël a été réellement une belle fête religieuse à la cathédrale. L'assistance était très nombreuse : à la messe de minuit surtout l'église était aussi remplie qu'elle peut l'être. C'est M. le vicaire-général qui officiait. La communion a duré pendant au-delà de trois quarts d'heure. Deux prêtres ont dû distribuer la sainte hostie à la Sainte Table. Le chœur de la cathédrale, dirigé par M. l'abbé Camirand a rendu une messe en musique. Une troupe d'artistes, parmi lesquelles figurait M. Camille Couture, ont donné à nos chantres l'appui de leurs instruments. Notons dans ce concert sacré le "Minuit ! Chrétiens !" chanté par M. l'abbé Camirand et le duo de violon de MM. Couture et Talbot.

***

La crèche de Bethléem est très belle. Beaucoup de fidèles vont la visiter tous les jours depuis la nuit du 25 décembre.

***

M. l'abbé Bazin a donné un excellent sermon de circonstance à la messe de l'aurore, à la cathédrale.

***

On nous annonce de plusieurs endroits que la messe de minuit a été préparée avec un soin particulier cette année ; nos campagnes canadiennes, profondément religieuses et croyantes, ont toujours, du reste, aimé spécialement cette belle fête de Noël.

Le Manitoba.

Mercredi 28 Decembre 1904

1905

Nous souhaitons à nos lecteurs une bonne et heureuse année, à l'aurore de 1905. La vieille formule canadienne-française couvre bien en deux mots toutes les prospérités et tous les bonheurs qui peuvent nous échoir.

Oui, succès, paix et joie pour tous! Justice et tranquillité pour la petite poignée de catholiques de l'Ouest!

Puisse le Ciel communiquer à nos gouvernants l'esprit d'équité afin que, en ces anniversaires joyeux, nous puissions comme le reste des habitants de la Confédération, chanter notre *Hosannah* comme des hommes libres.

La Question Des Ecoles Au Nord Ouest

Tel est le titre d'un article paru dans *Le Soleil* de Québec le 10 du courant.

Comme spécimen d'ignorance, de canaillerie et d'avachissement, c'est un chef-d'oeuvre.

L'histoire y est faussée avec une désinvolture et un sang froid qui étonnent, l'hypocrisie voltairienne s'y étale avec impudence, la calomnie rage contre les chefs conservateurs tandis que l'encens est brulé à plein vase sous le nez de l'idole que l'histoire marquera au front comme le politicien sans principes et le canadien-français sans coeur qui a trahi ses compatriotes, foulé aux pieds les droits sacrés de la conscience catholique afin de saisir le pouvoir et finir ses jours tranquillement dans l'adulation honteuse de courtisans plats et trompeurs.

A lire cet article, écrit par un canadien-français, on sent le rouge de la honte monter au front; le plus profond dégoût déborde nécessairement du coeur et, n'était l'obligation où se trouve le journaliste dans la lutte de protester énergiquement contre le mensonge partout où il se trouve, le silence du mépris devrait être la seule réponse aux inepties du scribe du *Soleil*.

Le Soleil reconnait qu'il faut maintenant compter avec l'ouest dans la solution des problèmes qui intéressent le Canada.

Nous le citons: "Le robuste enfant de l'ouest est mûr pour la toge virile.

"L'Ouest sera puissant ; en 1900 il n'avait que quatre deputés; en 1904, il en a dix; si la proportion continue, il sera maitre avant un demi siècle du Parlement.

"Avant de lui donner son émancipation il est de la plus grande sagesse de graver dans son code des lois telles que l'enfant, devenu homme et plus fort que son père, ne puisse entraver celui-ci dans la poursuite de son idéal et de ses destinées."

Venant à la question religeuse, il dit: "nous sommes dans un pays où la religion d'Etat est impossible.

"Etant donnée cette impossibilité absolue d'établir la predominance d'une religion sur une autre, il reste l'hypothese de l'absolue égalité de l'Etat à l'égard de toutes les croyances, au moins chrétiennes."

Le Soleil arrive ensuite à la question des écoles du Manitoba; il reconnait que les articles de l'Acte de l'Amérique du Nord sont clairs et que la minorité catholique du Manitoba avait des droits indéniables.

Remarquons en passant qu'il appelle du doux terme "égarement" l'acte infâme de spoliation injuste que nous a infligé son ami Greenway.

Deux colonnes lui suffisent à peine ensuite pour dire à ses lecteurs que le parti conservateur, conduit par des orangistes et des catholiques alliés d'orangistes, a abandonné la question des écoles à son triste sort, et qu'il a fallu l'action de "la fière opposition libérale commandée par Mr. Laurier" pour sauver les catholiques du Manitoba et réparer la brèche faite à la constitution du pays par le parti libéral du Manitoba ; dans son enthousiasme féotien il nous montre le parti bleu écrasé, pulvérisé par Sir Wilfrid Laurier, arborant d'une main l'éte dard de la victoire et signant de l'autre sous "l'oeil vigilant et approbateur de Léon XIII," la condamnation de la loi Greenway.

C'est le soi-disant règlement de 1896, que le *Soleil* rappelle ici.

Et dire que c'est à Québec, dans la vieille ville Canadienne Française et catholique, que de telles choses s'écrivent: c'est vraiment renversant!

Dire que c'est de cette manière que l'on fait l'instruction du peuple dans la Province de Québec, c'est bien triste.

Que les hypocrites et la canaille applaudissent aux articles du *Soleil*, cela se comprend. Ils appartiennent tous à la même famille.

Mais que des gens intelligents, des patriotes sincères, des citoyens honnêtes se laissent berner par de tels écrits, cela dépasse toute imagination.

Oui, dirons-nous avec le *Soleil*, l'Ouest est devenu grand. Il est robuste, il sera bientôt puissant.

Encore quelques années et une députation nombreuse et solide fournie par les immenses plaines de l'Ouest fera pencher la balance du pouvoir à Ottawa; cette vérité n'est pas nouvelle.

Depuis longtemps le MANITOBA et les représentants de la population française du Manitoba ont fait entendre ces paroles.

En 1890, au moment où le couteau du sectaire Greenway lacérait la constitution du pays pour faire disparaître nos droits nous avons crié à nos frères de la province de Québec qu'il y avait là plus qu'une question d'intérêt local, mais que le Canada tout entier y était intéressé!

Il s'agissait de décider d'une manière irrévocable un point essentiel de la constitution canadienne, Il fallait de toute nécessité museler les fanatiques qui, par la force de la majorité brutale, faisaient fi de la loi pour assouvir leur haine sur tout ce qui était français et catholique.

Par qui avons-nous été compris? Quels sont ceux qui nous ont tendu la main? Où avons-nous trouvé des vrais patriotes pour se ranger autour du drapeau de la justice et du droit?

Chez les conservateurs, à part quelques nobles exceptions chez les libéraux. Tandis qu'un chef libéral, Greenway, nous broyait sous son talon de fer, et que nos chefs conservateurs bravaient le péril et quittaient fièrement le pouvoir, victimes du fanatisme de certains canadiens et de la veulerie d'une partie de nos compatriotes, les chefs libéraux, Laurier en tête, parcouraient la province de Québec, calomniant nos chefs, faussant les faits, trompant sciemment l'électorat afin de sauver leur ami Greenway de la réprobation générale et de voler euxmêmes un pouvoir qui leur permettrait de continuer vis-à-vis la minorité catholique du Manitoba la persécution honteuse commencée en 1890.

Le *Soleil* veut bien nous parler de l'égalité de toutes les religions en face de la loi.

Eh bien! si le *Soleil* ne le sait pas, nous allons le lui dire.

Les canadiens français ne sont pas au Canada, pas plus au Manitoba et au Nord-Ouest qu'ailleurs, sur le même pied que les Chinois, les Doukobours, les Galiciens, les Allemands etc.

Les Canadiens français ont des droits à eux, ils sont nés au Canada, ils y sont les premiers par l'ancienneté.

Notre cause ne saurait être discutée au même point de vue que celle d'une autre nationalité venant ici et acceptant nos lois. Nous avons des droits acquis, ils n'en ont pas.

Mais grâce à la politique d'expédients de Sir Wilfrid Laurier, nous sommes exposés à perdre cette situation unique et privilégiée qui nous a été leguée par nos pères.

Grace à la politique du parti libéral, les canadiens français au lieu d'être un peuple libre et indépendant, ne seront plus que les vassaux de la majorité.

Le Soleil cite les noms de Sir John Macdonald, Sir John Abbott, Sir John Thompson, Sir Mackenzie Bowell et Sir Charles Tupper, et il jette l'insulte à ces chefs du parti conservateur.

Il agite aux yeux de nos compatriotes de la Province de Québec l'étoffe orangiste.

Eh bien! nous devons à la vérité, à l'histoire et à nos chefs, de dire:

Le parti conservateur, par ses chefs, orangistes ou catholiques, anglais ou français, a été le seul à proclamer et à défendre nos droits à la face de tout le pays.

Un chef orangiste conservateur a nié nos droits: ce fut Clarke Wallace, mais pour pouvoir appuyer sa protestation il a dû aller s'asseoir à coté de Sir Wilfrid Laurier, sur les banquettes du parti libéral, aux applaudissements de celui-ci.

En 1896, nos chefs ont promis de réparer nos griefs.

Battus par les frères de ceux qu'ils voulaient protéger, honnis par l'électorat de la Province de Québec, chassés du pouvoir, sacrifiés par les Canadiens-français et les catholiques au profit de qui ils faisaient la lutte, ils ont cependant, dès la première session, par la voix de leur chef Sir Charles Tupper, offert leur concours franc et loyal à Sir Wilfrid Laurier pour le rétablissement des droits des catholiques dans ce pays.

Et nous avons alors assisté à ce spectacle d'un parti politique ayant à sa tête un protestant offrant, au profit de nos idées catholiques en matière d'éducation, ses services à ceux-là même qui venaient de le battre; tandis que l'autre parti, ayant à sa tête un Canadien-français, catholique, refusait d'agir et de remplir une promesse solennelle qu'il avait faite à l'électorat, qu'avant six mois la question des écoles du Manitoba serait reglée suivant la justice et le droit. Il ne réglait rien. Il nous lâchait.

Qu'on ne nous parle point de l'arrangement Laurier—Greenway. Loin d'approuver ce prétendu réglement de Sir Wilfrid Laurier, le pape l'a declaré insuffisant et incomplet.

Nous avons été trahis par les chefs libéraux, et quand le *Soleil* a aujourd'hui l'audace de proclamer ses chefs comme les sauveurs de notre nationalité, il ment effrontément, sciemment et criminellement.

Il trompe le peuple.

Il fausse des faits historiques

Il calomnie nos chefs.

Sir Wilfrid Laurier n'a pas reglé la question des écoles du Manitoba; elle ne sera réglée que lorsque nous aurons reçu pleine et entière justice.

Le *Soleil* demande que l'on donne au Nord Ouest des lois bien claires sur l'éducation.

Nous sommes avec lui sur ce point, mais il ne suffira point que ces lois soient claires; il faudra, en outre, qu'elles soient justes et qu'elles reconnaissent nos droits. Or l'article du *Soleil* a justement pour but de préparer les voies à des injustices semblables à celles qu'on a commises au Manitoba. Et puis, à quoi serviront ces lois, si plus tard, quand des agitateurs audacieux oseront faire dans cette province ce que Greenway a fait au Manitoba, le parti libéral tient dans la Province de Québec, la même conduite qu'il a tenue vis-à-vis nous.

Pendant notre lutte, les chefs libéraux ont renié notre passé, ils ont insulté nos évêques, par leurs journaux et par télégrammes, ils se sont aplatis devant les agresseurs, ils ont honteusement lâché nos droits.

S'ils doivent plus tard suivre la même ligne de conduite; si notre peuple doit se laisser tromper de nouveau, nulle loi ne sera suffisante pour protéger efficacement nos populations françaises et catholiques de l'Ouest contre l'envahissement étranger.

Ce qu'il nous faut, c'est l'esprit d'équité et de justice.

C'est de la reconnaissance pour ceux qui nous veulent du bien et la fierté de la crier sans cesse à la face des lâches et des imposteurs comme ceux du *Soleil*.

A L'HOSPICE TACHE

Demain soir, aura lieu à l'Hospice Taché, l'offrande d'un arbre de Noël aux orphelins de l'institution. Ce sont les dames patronesses de l'Hospice Taché qui font cette touchante gracieuseté aux Enfants. Nous nous y rendrons en grand nombre, lire sur la figure des petits orphelins la joie de se sentir encore aimés et caressés en ce monde! Un programme de musique accompagnera la présentation des étrennes.

Nous félicitons de leur charité délicate et affectueuse les initiatrices de cette fête. Les dames auxquelles on aurait par oubli encore rien demandé et qui voudraient s'associer à l'œuvre sont priées d'envoyer leur offrande jeudi dans la journée à l'Hospice Taché.

LA NUIT DE NOEL

Ses joies, l'Eglise sait les manifester, aujourd'hui comme il y a mille ans, par la magnificence toujours égale de ses offices.

Mais au sein des familles chrétiennes, la fête de Noël, trop souvent, hélas! n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. En beaucoup d'endroits, qu'est devenu la gracieuse *veillée* d'antan? Si elle a survécu, c'est dans les maisons religieuses et dans les foyers de mœurs patriarcales, où l'on garde comme un dépôt sacré toutes les antiques traditions.

Autrefois donc, on passait en famille les heures qui précédaient la messe de minuit. "On s'entretenait, comme le dit si bien Dom Guéranger, avec une vive allégresse du mystère de Noël."

"Nous avons vu dit le même écrivain, et nul souvenir d'enfance ne nous est plus cher, toute une famille, après la frugale et sévère collation du soir se ranger autour d'un vaste foyer, n'attendant que le signal pour se lever comme un seul homme et se rendre à la messe de minuit. Les mets qui devaient être servis au retour, et dont la recherche simple mais succulente, devait ajouter à la joie d'une si sainte nuit, étaient là, préparés d'avance; et, au centre du foyer, un vigoureux tronc d'arbre, décoré du nom de *buche de Noël*, ardait vivement et dispensait une puissante chaleur dans toute la salle. Sa destinée étaient de se consumer lentement durant les longues heures de l'office, afin d'offrir au retour un brasier salutaire pour réchauffer les membres des vieillards et des enfants engourdis par la froidure."

Avant de bruler, cette bûche avait été enguirlandée, et même bénite, quand la pieuse compagnie avait l'homme de compter un prêtre parmi ses membres.

Que faire alors devant la flamme pétillante? L'aïeul, au milieu du cercle des enfants, commençaient un joli conte de Noël; ou bien encore quelqu'un entonnait l'un de ces *Noëls* si chers aux gens du moyen âge et aux âmes chrétiennes de tous les temps. On repassait ainsi les merveilles de cette heureuse nuit: Marie et Joseph à la recherche d'un gite, l'enfantement miraculeux dans la grotte de Bethléem, les charmes du divin *Enfant*, l'arrivée des bergers, leurs modestes présents, leurs naifs discours.

"On s'animait, dit encore Dom Guéranger, en passant d'un *Noël* à un autre; tous soucis de la vie étaient suspendus, toute douleur était charmée, toute âme épanouie. Mais soudain la voix des cloches, retentissant dans la nuit, venait couper court à de si brillants et si aimables concerts. On se mettait en marche vers l'église."

On sait la parole du roi Clovis en cette même nuit de Noël, lorsqu'il arriva sur le seuil de la cathédrale de Reims, toute resplendissante de lumière. "Mon père dit le fier Sicambre à saint Rémi, n'est-ce point là le ciel dont vous me parliez?— Ce n'en est que le vestibule, lui répondit l'évêque."

L'on ressent quelque chose de cette suave impression lorsque l'on entre à Noël dans nos églises illuminées, revêtus de leurs plus beaux atours; en présence d'une crèche simple et de bon goût, devant Jésus qui sourit, Marie et Joseph qui contemplent et qui prient.

Mais combien cette émotion est plus profonde et plus vraie pour ceux qui reçoivent Dieu dans leur cœur à la messe de de minuit!

AU COLLEGE

Nous avons assisté jeudi dernier à une jolie séance au collège de Saint-Boniface. On y a joué le "Grondeur", comédie en trois actes. Bonne pièce, amusante, remplie de bons mots. Les entr'actes nous ont donné l'occasion d'entendre d'excellents morceaux de musique et de chant. M. Camille Couture prêtait son concours à l'orchestre du collège.

Mentionnons aussi un ballet chinois fort ingénieux et gentil; petits chinois, ma foi, plus beaux que les vrais! Nos félicitations au collège et aux acteurs.

CHRONIQUE de LA PROVINCE

ST JEAN BAPTISTE

Sur l'initiative de M. le Vicaire, le 18 dernier a lieu une "veillée" au profit d'une bonne œuvre pour l'église.

A 7h.½ la salle du C. M. B. A. était bondée de monde. A part un faible contingent venu de Letellier, les habitants des paroisses voisines, quoique invités brillaient par leur absence.

La "veillée" sous la présidence du vénérable et vénéré M. Fillion, curé de la paroisse, entouré de son vicaire et des Frères de la Croix, souvrit par un dialogue "Français–Anglais" entre M. Ayres et Eph. Marion. Ce qu'on a ri est plus facile à imaginer qu'à décrire.

Le programme musical, sous la direction de M. Gérard a été des mieux réussis. Grâce au généreux concours de M. Durand, dont la réputation comme pianiste n'est plus à faire, de MM. Laguardière, Potvin, Lacontamine et D. Bissonnette, cette partie importante de la soirée a été un succès continu. Aussi les applaudissements réitérés de l'auditoire charmé n'ont pas fait défaut. Mentionner toutes les romances et chansonnettes serait trop long, cependant on ne peut passer sous silence: "Titine" et "En écoutant M. le curé", par M. Gérard; "Le czar" et "The English" par M. Laguardière; Pendant le "repos", petits et "grands" enfants assiégeaint les tables chargées de délicatesses et le bon Dr Renaud conduisait un jeu innocent au grand plaisir de la jeunesse. Vers le milieu de la veillée, on tira un service en porcelaine, offert par une dame de la paroisse dont la générosité est bien connue. L'heureuse gagnante fut Mme Ayotte Comme dans toute réunion canadienne il y a eu des discours prononces par M. Smith de Winnipeg qui quoique écossais, manie fort bien la langue française; par M Potvin de Saint Boniface et par M. Bordeleau de la paroisse. M. le curé a remercié, en termes heureux et à propos ses paroissiens d'être venus si nombreux à la veillée et les acteurs de leur concours bienveillant et désintéresés. Il développa l'idée qu'il est toujours possible d'allier le plaisir honnête et divertissant avec la charité.

La soirée se clôtura par la soupe aux huitres, plat tout à fait important et indispensable dans les fêtes du pays. Deux grandes tables disposées sur le théâtre et sous la direction de Mmes Parenteau et Bérard furent bientôt entourées de gourmets qui trouvaient la soupe excellente et pas trop claire; on devinait la main généreuse qui "la fricotait".

Comme tout ce qui est humain, les plus belles veillées ont une fin, et les habitants rentrèrent chez eux contents et heureux. Plusieurs en quittant la salle disaient: "que rarement on avait eu à St-Jean-Baptiste, la chance d'avoir une si agréable soirée et qu'on espérait bien en voir d'autres."

Des remerciments tout spéciaux sont dus à MM. P. Plamondon et L. Poulin qui ont été les vrais organisateurs da la fête. On pourrait y ajouter le nom d'une certaine dame, mais nous craignons de blesser sa modestie.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La température est deve 1ue très froide.

—Logement à louer, s'adresser à M. Vézina Couture.

—Foin pressé à vendre, en gros ou en détail, s'adresser à M. Vézina Couture.

—Le Salvation Army a donné un grand diner de Noel, lundi, à ses quartiers. Le nombre des pauvres presents était considérable.

—Les visites du jour de l'An s'annoncent comme devant être nombreuses. C'est une coutume qu'on ferait bien de ne pas laisser disparaitre de parmi nous.

—Perdu depuis la Rue Lombard à Saint-Boniface, un paquet de marchandises. Une récompense liberale sera payée à toute personne qui le rapportera à nos bureaux.

—On parle de l'établissement prochain à Saint-Boniface d'une société co-opérative de machinistes, M. M. Petit serait le promoteur de cette entreprise qui aurait, certes, des chances de réussir.

—Messieurs Fontanelli et Verdier ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont acheté un engin à gazoline pour le sciage du bois. Toute commande que leur sera confiée sera executée dans les plus court délais à des prix défiant toute concurrence, s'adresser No. 63 Rue Notre Dame Saint-Boniface, Boîte de Poste 155.

La tempête ayant empêché plusieurs personnes, qui avaient acheté des billets, d'assister à la séance donnée par les élèves du Collège le 22, on a décidé de donner aux mêmes conditions une répétition de la même séance, lundi le 9 janvier. Ceux qui ont encore leurs billets du 22 pourront les échanger pour d'autres au Collège.

—L'enquête McKellar est terminée ; les commissaires, les hons juges Walker et Myers ont exonéré l'ancien député ministre de l'agriculture à Winnipeg, de fraudes avec Bartlett; cependant M. McKellar est accusé de négligence, en compagnie de M. Pritchard, le secrétaire du Département. M. McKellar sera remplacé immédiatement per M. W. J Black, un agronome fort compétent.

Le Spleen

Le spleen produit bien du malaise et de la douleur. Guérissez-le en prenant du

7 Monks' Ton-i-cure

NAISSANCE

En cette ville le 24 courant la femme de M. Gédeon Couture, un fils.

Pilules Rouges
POUR LES
Femmes Pales et Faibles.



Fac-Simile exact d'une boîte de Pilules Rouges.

Nos **Pilules Rouges** sont une spécialité pour les maladies des femmes seulement ; c'est ce qui fait leur force et leur popularité. Il est impossible à un remède de guérir tous les maux. **Jamais**, dans l'histoire de la médecine, un remède n'a obtenu autant de guérisons que nos **Pilules Rouges**. Nous demandons à nos nombreuses clientes de ne pas comparer nos **Pilules Rouges** aux autres remèdes guérissant tous les maux, entre autres, aux remèdes liquides qui ne doivent leur effet stimulant qu'à l'alcool qu'ils renferment.

Nos **Pilules Rouges** diffèrent de tous ces remèdes en ce qu'elles sont **une spécialité** d'une puissance qui tient du prodige.

Mesdames, si vous voulez **restaurer votre estomac**, afin que votre **digestion** se fasse bien et que ce que vous mangez vous profite ; si vous voulez renforcer **votre foie, vos rognons et vos intestins**, afin que toutes les impuretés disparaissent de votre système et que vous ne souffriez plus **de maux de reins, de douleurs de côté, de maladie de foie** ni de **constipation**; si vous voulez avoir un **sang riche, pur et rouge**, afin de faire disparaître **la pâleur** de votre figure, de vos lèvres, ainsi que ces **cercles** autour de vos yeux qui rendent **si laides** les jeunes filles qui pourraient être **jolies** ; si vous voulez que vos périodes soient régulières et **sans douleur** ; si vous voulez que vos enfants soient **forts** et vos maladies sans **rechute** ; si vous voulez que le **retour de l'âge** se passe doucement, sans souffrance, sans **paralysie ni hydropisie**, faites un usage consciencieux des **Pilules Rouges** de la **Cie Chimique Franco-Américaine**. Elles feront pour vous ce que ne pourront faire la plupart des médecins.

Nos **Pilules Rouges** guérissent les **pales couleurs, les règles douloureuses, les irrégularités, les pertes blanches, le mal de reins**, les **douleurs dans les côtés** et le **bas ventre, les palpitations de cœur, les étourdissements, la perte d'appétit, la mauvaise digestion**, les **gonflements** et les **tiraillements d'estomac** après les repas, les **fibromes, les hémorragies**, les **migraines**, les **névralgies**, tous les troubles de la circulation et enfin, tous les symptômes amenés par le **beau mal**. Nos **Pilules Rouges** guérissent aussi la **froideur des pieds** et des mains, les **enflures des jointures**, les **hydropisies**, les **paralysies** et tous les maux amenés par les troubles du retour de l'âge.

Nous conseillons aux femmes qui emploient nos **Pilules Rouges**, de les prendre avec **persévérance**, car elles savent qu'une maladie qui a mis des années à se déclarer, ne peut pas se guérir dans quelques jours. Les femmes qui souffrent doivent prendre nos **Pilules Rouges** jusqu'à disparition complète de toutes les douleurs qu'elles endurent, et jusqu'à ce qu'elles aient recouvré leur bon appétit, leur bonne digestion, leur teint frais, leur humeur gaie et toutes les forces qu'elles ont perdues par la maladie.

Nos **Pilules Rouges** sont vendues chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyés par la malle, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du montant de 50 cts pour une boîte ou de $2.50 pour six boîtes.

Nos Médecins Spécialistes donnent tous les jours, excepté les dimanches, à toutes les femmes cherchant la santé, des **consultations gratuites**, à nos salons, **274 rue St-Denis, Montréal.**

Les femmes qui demeurent trop loin pour venir consulter personnellement nos Médecins, sont priées de nous écrire une description complète de leurs maladies. Nos Médecins répondront le même jour donnant des conseils qui guérissent. Toutes consultations, soit personnelles ou par lettres, **sont absolument gratuites et strictement confidentielles.**

Nos Médecins Spécialistes qui, depuis des années, ne traitent que les maladies des femmes, ont atteint la perfection, et les cas extraordinaires guéris par eux ne doivent surprendre personne.

Se méfier des **contrefaçons** ou des **impositions.** Nos Médecins ne passent **jamais** de maison en maison pour soigner nos malades. Nos **Pilules Rouges** ne sont jamais vendues au 100. Elles sont toujours vendues en petites boîtes de bois contenant 50 Pilules Rouges, comme le fac-simile de la boîte ci-haut.

Refusez sévèrement toutes les autres **Pilules Rouges** qu'on pourrait vous offrir. Insistez pour que le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine soit bien sur chaque boîte. Ce sont les seules véritables. Toute correspondance doit être adressée comme suit: **Compagnie Chimique Franco-Américaine, 274 rue St-Denis, Montréal.**

GUILBAULT & CIE.

— IMPORTATEURS DE

Quincaillerie, Ferblanterie, Huile, Peinture Harnais etc., etc.

Assortiment considérable de

Poêles et Ustensiles de Cuisine.

A VENDRE

AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

Grément de beurreries et de fromageries.

Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE

BOITE DE POSTE, 147. - - TÉLÉPHONE, 604.

13-3-01

Libraires Keroack

M. Keroack.	H. D. Keroack.
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER. En face de l'Hôtel Manitoba,
Saint-Boniface.	*Winnipeg*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL AUTORISE, $2,000,000

CAPITAL entièrement versé $2,090,000

FONDS DE RESERVE...... $1,200,000

DIRECTEURS:

F X St-Charles Prest.
Robt. Bickerdike M.P.P. V. Pres.
Hon. J. A. Rolland, J. A. Vaillancourt, A. Turcotte.
M. J. A. Prendergast Gérant Général.
C. A. Giroux, - Gérant.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Succursales:

MONTREAL — Rue Ste Catherine Centre, Rue Ste Catherine Est, Rue Notre-Dame Ouest, Hochelaga, Pointe Saint-Charles

Joliette P. Q.	St Henri P. Q.
Louiseville P. Q.	St Jerome P. Q.
Quebec P. Q	Trois-Rivières P.Q.
Quebec St. Roch P.Q	Valleyfield P. Q.
Sorel P. Q.	Vankleek Hill Ont.
Sherbrooke P. Q.	Winnipeg Man.

Saint-Boniface, Man

Département d'Epargne.—Les dépôts sont reçus et portent interêt, payable le 30 Novembre et le 31 Mai.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE, traites, or, argent et billets de banques des pays étrangers et VEND des chèques sur les principales villes du monde,

AGENTS EN ANGLETERRE: The Clydesdale Bank, Ltd., Credit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte,

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Societe Generale, Crédit Industriel et Commercial.

A. J. C. FRIGON, Gerant.
Winnipeg

E. BELAIR, Gerant,
Succ. de Saint Boniface.



GRATIS Un livre précieux sur les maladies des nerfs et une bouteille échantillon de notre remède sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, aux pauvres surtout. KOENIG MED. CO., 100 Rue Lake, CHICAGO. En vente chez les pharmaciens : $1.00 la bouteille, 6 pour $5.00.

OFFICIAL TIME CARDS WAGHORN'S GUIDE, 5c

CARSLEY & CO.,

MANTEAUX DE DAMES ET D'ENFANTS, BON MARCHE

Manteaux de Dames, en gros drap, doublés	$2.75
Manteaux de Dames, gris foncé, brun noir, en drap, valant $7.50, pour	4.50
Manteaux de Dames—Un très bel assortiment, en drap et tweed épais, avec collets hauts et collerettes, val. $10..	6.75
Le reste de notre stock de Chapeaux de Dames et d'enfants, en feutre, chenille, soie, etc, votre choix pour	1.00

Nouvelles Matinées en alpaca, crême, bleu foncé, brun, rouge et noir. Valeur spéciale.

$2.50 $2.75 $3.00

CARSLEY & CO.,

344, rue Principale, Winnipeg

C. A. GAREAU

Coin des rues Main et Logan

ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR.

A l'occasion des Fêtes de

NOEL
ET DU
Jour de l'An

Nous vous invitons tous à venir visiter notre établissement dont tous les départements sont au complet. Vous trouverez tout ce dont vous avez besoin en fait de

PARDESSUS en drap, doublés en fourrure, CAPOTS en chat sauvage pour Dames et Messieurs, notre spécialité. MANTEAUX en seal français pour Dames, avec collet de vison. MANTEAUX pour Demoiselles, en mouton de Perse gris. HABILLEMENTS pour hommes, de tous genres et pour tous les goûts. Grand assortiment de CORPS et CALECONS. Aussi un assortiment de CHAUSSURES magnifiques nouvellement arrivé.

Nous donnons un ESCOMPTE de 20 o/o d'ici au Jour de l'An

Dernieres Chances !!

GRANDE VENTE

De Noel et du Jour de l'An.

Voyez nos Prix. C'est le Temps. Venez Aujourd'hui ou Ecrivez.

HABILLEMENTS D'HOMMES

Bons habillements en tweed valant $7 50 pour..................	$ 500
Bons habillements pour affaires valant $8.50 pour..............	600
Magnifiques habillements en tweed écossais valant $13 50 pour........	1050
Habillements fins en drap Venitien noir valant $20.00 pour	14.50

CAPOTS D'HOMMES

Epais capots d'hiver, avec collets haut et chands, dans tous les prix et de toutes les couleurs. Prix $7,50 6 00 5.50 et..................	$4.75
Capots d'automne doublés de satin de $12.00 pour..............	10.00
Capots d'au omne valant $15.00 pour	12.00

PANTALONS D'HOMMES

Pantalons d'hommes valant $1.75 pour	$1.00
Pantalons épais, tout laine valant 3.00 pour..............	2.00
Pantalons fins, en laine filée valant $5.50	3 50

Tout ce que vous voulez en fourrures. La mode pour les fourrures de cet hiver est décidé et nos nouveaux modèles sont corrects de toutes les façons. Vous qui appréciez la meilleure qualité, les genres nouveaux et la perfection du fini à des prix spéciaux entrez et voyez.

Capots doublés en fourrures, pour hommes de $40.00 pour	$ 28.00
Capots en Chat Sauvage pour hommes en montant depuis..................	17.00

Tour de cous et collets pour dames en mouton de perse, loutre, Epossum castor, seal, zibeline etc.

Fourrures Pour Dames

Un bel assortiment de manteaux pous dames; en mouton de perse noir, en seal électrique, Collerettes doublées de fourrures, etc.

Manteaux en astrachan pour demoiselles	$ 16.50
Manteaux en astrachan pour dames valant $36 00 pour..................	29.50
Manteaux en Chat Sauvage valant $40.00 pour..................	29.50

Les ordres par la malle reçoivent l'attention la plus prompte et la plus soigneuse Toutes nos marchandises sont garanties, être exactement comme nous les représentons. Envoyez nous un ordre pour essayer. N'oubliiez pas l'adresse.

CHEVRIER ET FILS

452 RUE MAIN VIS-A-VIS LE BUREAU DE POSTE

LE MAGASIN BLEU, A l'ENSEIGNE DE L'ETOILE BLEU

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Recoltes	*Total de Minots*
Blé................	53,077,267
Avoine................	34,478,160
Orge................	11,848,422
Lin................	564.440
Seigle................	49,900
Pois................	34,154
Total................	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année..................	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau..................	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers........	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,	J. J. GOLDEN,
Acting chief clerk,	Provincial Gouvernement Agent,
Provincial Lands, Winnipeg.	617, Main Street, Winnipeg.

WINNIPEG FISH CO.

POISSONS
GIBIERS
VOLAILLES
HUITRES

Nous avons un gros assortiment de poissons d'eau salée et d'eau douce.

Nous avons aussi en main toutes sortes de poissons salé ou fumé.

WINNIPEG FISH CO.

WINNIPEG.

Phone 1480

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS sont par les présent es demandées pour provisions à la Prison du District Judiciaire de l'Est, pour l'année 1905.

Ces provisions consistent en viandes pain, épiceries, vêtements et autres article.

Les soumissions doivent être cachetée et envoyées sous enveloppes marquée, "Tenders for F. J. D. Gaol Supplies, 1905".

Ces soumissions devront être envoyée pas plus tard que le 6 janvier 1905. La plus basse ou aucune soumission nécessairement acceptée.

Pour plus amples informations sur les provisions requises, adressez-vous à M. P Lawlor, le gouverneur de la dite Prison.

Winnipeg, 9 décembre 1404.

COLIN H. CAMPBELL,
Procureur General.

DEVANT FERMER
NOTRE MAGASIN

Nous devons tout vendre

Au Prix Coutant

D'ici 30 JOURS. Ne manquez pas cette occasion. Chaque article doit être vendu ; donc,

Grande Vente a Reduction Considerable.

MAGASIN ROYAL,

Saint-Boniface.

Ville De Saint-Boniface.

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de St Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés, étant tous des règlements créant des dettes pour la construction de certains ouvrages spéciaux et autorisant l'émission de débentures spéciales pour les divers montants respectifs ci-après énumérés, et pourvoyant au paiement de ces dettes par des taxes spéciales imposées sur les propriétés ayant front sur les dits ouvrages respectivement, savoir:

No. du Règlement	Location des ouvrages	Montant de la dette
	TROTTOIRS	
281	—Avenue Chandos, de la Troisième à la Quatrième rue côté Ouest	$ 231.00
282	—Troisième Rue, coté Sud, de l'Avenue Taché à l'Avenue Chandos	275.00
283	—Avenue Taché, coté Ouest, du Chemin Ste Marie à la ligne Sud de la Troisième Rue	329.96
284	—Rue Horace, coté Nord, de Collège à St. John	323.80
285	—Avenue Oak, coté Est, de la rue Marion à l'extrémité Nord	371.75
286	—Rue Horace, Côté Sud, de l'Avenue Taché à la rue Saint-Joseph	445.93
287	—Rue Kitson, Coté Nord, de St Joseph à College	413.91
288	—Rue St Joseph, Côté Ouest, de Goulet à Kitson	776.80
289	—Rue Eugenie, Côté Sud, de St Joseph à St John	825.70
290	—Rue Marion Côté Sud, de l'Avenue Oak à rue du Collège	837.51
291	—Rue Goulet, côté sud, de Collège au lot 8, Bl 4	131.00
292	—Rue Messager, coté Est de Cathédrale à Hamel	399.25
293	—Rue Desautels, coté Nord, de Des Meurons à Youville	357.50
294	—Rue Messager, coté Ouest, de Cathédrale à Hamel	387.25
295	—Rue St Joseph, coté Ouest, de Aubert à Messager	670.90
296	—Rue St Jean-Baptiste, de Notre-Dame à La Vérandrye	165.30
297	—Avenue Taché, coté Est de Provencher à La Vérandrye	761.58
298	—Avenue Provencher, coté sud, de Taché à Aulneau	726.39
299	—Rue Désautels, coté Sud, de Des Meurons à Youville	340.62
300	—Avenue Taché, coté Ouest, de Troisieme à Quatrième	412.90
301	—Notre-Dame, cote sud, de La Fleche à Maisonneuve	385.00
302	—Des Meurons, coté Est, de Provencher à la limite Sud du lot 79	1008.55
303	—Marion, Côté Nord, du chemin Ste Marie au Pont Norwood	465.00
	TERRASSEMENTS	
304	—Avenue Chandos, de la Troisième Rue à la Quatrième Rue	55.08
305	—Rue Notre Dame, de La Fleche à Maisonneuve	480.00
306	—Rue Deschambeault, de Des Meurons à la voie du C. N. R.	302.51
307	—Troisième Rue, de Taché à Chandos	170.00
	EGOUTS	
317	—Marion, de Des Meurons à la Rivière Rouge	15809.20
318	—Rue Tissot, de Archibald à Lafleche	1848.00
319	—Rue Archibald, de Plinguet à Mission	8563.00
320	—Rue Mission, de Archibald à la Rivière Rouge	2520.00
321	—Rue Plinguet, de Archibald au Chemin Dawson	3786.00
322	—Rue Eugenie, du lot 8, Bl 13 à l'Avenue Taché	6914.20
323	—Avenue Taché, de Eugénie à Marion	1658.60
	OUVERTURE DE RUELLES	
308	—Entre les rues La Vérandrye et Notre Dame, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St Jean-Baptiste	1327.00
309	—Entre les rues La Vérandrye et Notre Dame, de la rue St Joseph jusqu'à la rue du Collège	1479.48
310	—Entre l'Avenue Provencher et la rue Dumoulin, de St Joseph à la rue du Collège	1841.12
311	—Entre les rues La Verandrye et Aubert, de la rue St Joseph à la rue du Collège	1134.93
312	—Entre les rues Dumoulin et Notre Dame, de la rue du Collège à la rue St Jean-Baptiste	1427.64
313	—Entre les rues Marion et Goulet, de l'Avenue Taché à la ligne Est du lot 14½, Bloc 2	919.00
314	—Entre les rues Dumoulin et Provencher, de la rue St Jean Baptiste au lot 740, sub. 77	770.00
315	—Entre les rues La Vérandrye et Notre Dame, de la rue St. Jean-Baptiste à la voie du C. N. R.	628.00
316	—Entre les rues Dumoulin et Notre Dame de l'Avenue Taché à la rue St Joseph	1903.00

Et aussi les règlements suivants:—

324—Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures tel que mentionné dans les règlements numéros 281 à 307 inclusivement:—

325—Règlement pour pourvoir à la consolidation comme dans le cas précédent des règlements numéros 308 à 316 inclusivement.

326—Règlement pour pourvoir à la consolidation comme dans le cas précédent des règlements numéros 317 à 323 inclusivement:—

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux en tout ou en partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la Cour du Banc du Roi siégeant en Chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal LE MANITOBA, autrement sa demande ne pourra être entendue.

Saint-Boniface, ce vingt-huitième jour de décembre 1904.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Town of St. Boniface

PROMULGATION OF CERTAIN BY-LAWS OF THE TOWN OF ST. BONIFACE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned, being by-laws creating debts for the construction of certain special works and authorizing the issuing of special debentures for the various amounts respectively hereinafter enumerated, and providing for the assessment by special rates of the cost of said works on the properties fronting on the same respectively, namely:—



No. of By-law	Location of works	Amount of debt created
	Sidewalks	
281	—On Chandos avenue, from Third street to Fourth street west side	$231.00
282	—On Third street, south side, from Tache avenue to Chandos avenue	275.00
283	—On Tache avenue, west side, from St. Mary's road to south line of Third street	329.96
284	—On Horace street, north side, from College street to St. John street	323.80
285	—On Oak avenue, east side, from Marion street, to the northern limit of said Oak avenue	371.75
286	—On Horace street, south side, from Tache avenue to St. Joseph street	445.93
287	—On Kitson street, north side, from St. Joseph street to College street	413.91
288	—On St. Joseph street, west side, from Goulet street to Kitson street	776.80
289	—On Eugenie street, south side from St. Joseph street to St. John street	825.70
290	—On Marion street, south side, from Oak avenue to College st.	837.51
291	—On Goulet street, south side, from College street to lot 8, block 4.	131.00
292	—On Messager street, east side, from Cathedral avenue to Hamel avenue	399.25
293	—On Desautels street, noth side from Des Meurons street to Youville street	357.50
294	—On Messager street, west side, from Cathedral avenue to Hamel avenue	387.25
295	—On St. Joseph street, west side, from Aubert street to Messager street	670.90
296	—On St. Jean-Baptiste street, west side, from Notre-Dame street to Laverendrye street	265.30
297	—On Tache avenue, east side, from from Provencher avenue to Laverandrye street	761.58
298	—On Provencher avenue, south side, from Tache avenue to Aulneau street	726.39
299	—On Desautels street, south side, from Des Meurons street to Youville street	340.62
300	—On Tache avenue, west side, from Third street to Fourth st.	412.90
301	—On Notre-Dame street, south side, from Lafleche street to Maisonneuve street	385.00
302	—On Des Meurons street, east side, from Provencher avenue to the southerly limit of lot 79	1008.55
303	—On Marion street, north side, from St. Mary's road to Norwood bridge	465.00
	Gradings	
304	—On Chandos ave., from Third street to Fourth street	55.08
305	—On Notre-Dame street, from Lafleche street to Maisonneuve street	480.00
306	—On Deschambeault street, from Des Meurons street to the C. N. R. right-of way	302.51
307	—On Third street, from Tache avenue to Chandos avenue	170.00
	Opening of Lanes	
308	—Lane between Laverandrye and Notre-Dame streets, from College street to St. Jean-Baptiste street	1327.00
309	—Lane between Laverandrye and Notre-Dame streets, from St. Joseph street to College st,	1479.48
310	—Lane between Provencher avenue and Dumoulin street, St. Joseph street to College st.	1841.12
311	—Lane between Laverandrye and Aubert streets, from St. Joseph street to College st,	1134.93
312	—Lane between Dumoulin and Notre-Dame streets, from College street to St. Jean-Baptiste street	1427.64
313	—Lane between Marion and Goulet streets, from from Tache avenue to east line of lot 14½, block 2	919.00
314	—Lane between Dumoulin st. and Provencher avenue, from St. Jean-Baptiste to lot 740	770.00
315	—Lane between Laverandrye and Notre-Dame streets, from St. Jean-Baptiste street to C. N. R. right-of-way	628.00
316	—Lane between Dumoulin and Notre-Dame streets, from Tache avenue to St. Joseph st.	1903.00
	Sewers	
317	—Sewer on Marion street, from Des Meurons street to Red river	15,809.20
318	—Sewer on Tissot street, from Archibald street to Lafleche street	1848.00
319	—Sewer on Archibald street, from Plinguet street to Mission street	8563.00
320	—Sewer on Mission street, from Archibald street to Red river	2520.00
321	—Sewer on Plinguet street, from Archibald street to Dawson road	3786.00
322	—Sewer on Eugenie street, from lot 8, block 13, to Tache ave.	6914.20
323	—Sewer on Taché Avenue, from Eugenie Street to Marion Street.	1658.60

And also the following By-laws:

324—By law providing for the consolidation of the amounts necessary for local improvements and for the issuing of debentures as mentioned in by-laws numbers 281 to 307 inclusive.

325—Bylaw providing for the consolidation as in the previous case of bylaws numbers 308 to 316 inclusive.

326—Bylaw providing for the consolidation as in the previous case of bylaws number 317 to 323 inclusive.

All persons are hereby requested to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any one of them, or any part thereof quashed, must make his application for that purpose to a judge of the Court of King's Bench sitting in Chambers within two weeks next after the publication of this notice once a week for three successive weeks, in the newspaper called LE MANITOBA, or he will be too late to be heard in that behalf.

St. Boniface, this twenty-eight day of December A.D. 1904.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la vingt-deuxième séance régulière du vingt-deuxième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 18 décembre 1904.

Etaient présents:—Les conseillers Gauvin, Metcalfe, Cusson, Pelletier, Gédéon Couture, Dumouchel et Marcoux.

Le conseiller Gauvin pro-maire occupe le fauteuil.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé

Lecture est faite des différentes communications.

Le conseiller Pelletier présente le dix-huitième rapport du comité des travaux publics en ces termes:

Votre comité a l'honneur de faire rapport comme suit:

"1o. Concernant la plainte de Mons. J. C. E. Levèque, le Comité est d'avis que le secrétaire trésorier écrive à ce monsieur que la terre étant maintenant gelée, il est probable que l'inconvénient dont il se plaint sura cessé, et qu'au surplus, un égoût sera construit d'ici à peu de temps sur la rue Masson.

2o. Concernant la lettre des avocats de M. Jos. Hébert, qu'il soit répondu que la ville s'en tient à ce qui a déjà été décidé dans la matière, et renouvelle sa déclaration qu'elle est prête à faire les travaux nécessaires pour donner à M. Hébert l'usage de son puits sans sortir de son propre terrain.

3o Que l'ingénieur soit chargé de préparer des plans pour un égout souterrain devant égouter la rue Désautels." Ce rapport est adopté.

Le cons. Cusson présente le vingtième rapport du comité d'Eau et éclairage en ces termes:

Votre comité a l'honneur de faire rapport comme suit:

"1o. Sur la demande de M. Henault d'être déchargé de son contrat, que M. Hénault soit notifié que des soumissions seront demandées incessamment par la ville pour les travaux qui restent encore à faire en vertu de son contrat, et que si le conseil trouve à faire faire la balance de ces ouvrages au même prix que ceux du contrat, alors il sera déchargé. La Ville gardant 7½ sur le prix des travaux jusqu'à complètement de l'ouvrage, et qu'au contraire, si le conseil ne trouve pas à faire faire ces ouvrages aux mêmes prix, alors le surplus sera chargé à M. Hénault, et que si ce dernier ne désire pas se conformer à cette décision, il aura à continuer son contrat sans retard, et sujet au cas de retard à la clause de pénalité qui y est contenue.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Gauvin présente le quatorzième rapport du comité des finances en ces termes:

"Votre comité a l'honneur de recommander que vû l'augmentation considerable des affaires de la ville, et l'inconvénient qui résulte pour le secrétaire trésorier d'avoir à répondre aux appels du téléphone tant pour son propre bureau que pour celui du chef de police et de l'ingénieur, deux nouveaux téléphones soient installés, savoir: Un dans le bureau du chef de police, et un autre dans le bureau de l'ingénieur. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Metcalfe secondé por le conseiller Cusson, que les travaux suivants soient faits:

Défrichement de la ruelle du bloc 12 sub 89, et deux portes doubles, l'une pour la chambre du conseil, et l'autre pour le bureau du secrétaire trésorier. Agréé

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons Cusson, que la somme de $4000.00 soit payée à la commission scolaire, acompte des argents d'école de l'année 1904. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons Metcalfe, que la soumission de MM Despatis et Cie pour continuer le contrat de M. Hénault soit acceptée à condition qu'ils fassent un dépot de $150 00, et que M. Hénault accepte le transfert de ce contrat. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons Metcalfe, que M. Hénault soit déchargé de son contrat dans les conditions décrites dans le vingtième rapport du comité d'Eau et éclairage, et après que MM. Despatis et Cie, auront donné des garanties et signé un contrat. Agréé.

LA GUERRE

STOESSEL ET NOGI.—STYLE EPISTOLAIRE

Tokio,—On a reçu samedi, la dépêche suivante de l'armée japonaise sous Port-Arthur;

"Deux lettres du général Stoessel au général Nogi sont Nogi à 8 au quartier général décembreheures du soir, le 15 arrivées. La première se lit ainsi qu'il suit:

"J'ai l'honneur de vous informer que votre artillerie a bombardé nos hôpitaux qui sont distinctement reconnaissables par les drapeaux de la Croix-Rouge. Ces insignes sont visibles des positions de votre artillerie. Je fais cette demande à cause de ma grande estime pour nos braves héros qui, après avoir glorieusement combattu avec vos forces, gisent blessés dans les hôpitaux sous la protection de la Croix-Rouge. Au nombre de ces héros se trouvent quelques Japonais blessés

Je profite de l'ocasion pour vous exprimer l'assurance de mon profond respect.

L'autre lettre du général Stoessel au général Nogi se lit ainsi qu'il suit:

"J'autorise le porteur de la présente, Barashoff Langa, grand-veneur de l'empereur et surintendant de la Croix-Rouge, à négocier avec Votre Excellence en vue de mettre les hôpitaux en dehors de la zone dangereuse pendant les bombardements. Il est inutile de dire que nous respectons votre droit de travailler au succès de vos opérations."

Etait écrit au crayon, sur l'enveloppe, ce qui suit:

"Barashoff se rendra à la même place, dans l'après-midi du 16 décembre pour recevoir votre réponse."

Le général Nogi fait aussi rapport qu'il a envoyé le major Saito, accompagné du professeur Ariga et d'un interprète, à Balichiao, y porter sa réponse qui était accompagnée de la lettre suivante, au général Stoessel:

"J'ai l'honneur de vous assurer que l'armée japonaise, respectant l'humanité et les traités, depuis le commencement du siège, n'a jamais de propos délibéré, lancé des obus contre les édifices ou les vaisseaux portant le pavillon de la Croix-Rouge, mais la majeure partie de la garnison est invisible des positions de notre artillerie, et comme vous le savez, les obus n'atteignent pas toujours le point sur lequel ils sont dirigés et, à cause surtout de votre longue et courageuse résistance, la déviation de nos canons devient de plus en plus grande. Ainsi nous ne pouvons garantir qu'ils attiendront les points sur lesquels ils sont tirés.

"Je profite de l'occasion pour exprimer à Votre Excellence l'assurance de mon plus profond respect.

Chronique de la Province

SAINT-NORBERT

Mardi der ier, avait lieu à Saint-Norbert, la bénédiction d'un carillon de trois cloches destinées à l'église. M. le grand-vicaire a présidé cette cérémonie. Plusieurs prêtres de Saint-Boniface et des environs y assistaient aussi. Plusieurs laïques éminents avaient aussi fait honneur à leur carte d'invitation.

Après la cérémonie, il y eut un banquet présidé par le vénéré Mgr Ritchot, dans le nouveau couvent de Saint-Norbert.